Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260409-2026_021-DE

Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-021 Élection des membres du Centre communal d'Action Sociale (CCAS)

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Jean-Jacques CADALEN ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Timothée PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN
Marion BALLANGER, qui a donné procuration de vote à Isabelle NEDELEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Serge GUENNEGUES

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 30 mars 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260409-2026_021-DE

CM 2026-021 Élection des membres du Centre communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le maire donne lecture de la délibération :

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 fixant à 17 le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS dont 8 membres élus en son sein par le Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des 8 représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est rappelé que l'élection a lieu à bulletin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

D'un commun accord, il est proposé une liste unique comportant :

- 6 membres de la liste « Guilers Dynamique »
- 1 membre de la liste « Ensemble pour Guilers »
- 1 membre de la liste « Pour Guilers, une énergie nouvelle »

La liste est composée comme suit :

« Guilers Dynamique »	« Ensemble pour Guilers »	« Pour Guilers, une énergie nouvelle »
Isabelle NEDELEC Marion FAIVRE Claudie FERELLOC Nathalie PONCEL Stéphanie BLANCHARD Dorothée GUILLOU	Aurore COURTES	Véronique GUITTARD

***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de procéder à cette élection par un vote à main levée,**
- **Elit les 8 membres suivants pour siéger au Conseil d'administration du CCAS : Isabelle NEDELEC, Marion FAIVRE, Claudie FERELLOC, Nathalie PONCEL, Stéphanie BLANCHARD, Dorothée GUILLOU, Aurore COURTES, Véronique GUITTARD.**
- **Précise que ces membres siègent au Conseil d'administration du CCAS pour la durée du mandat municipal et que leur nomination prend effet immédiatement.**

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

MAIRIE DE GUILERS 29820 FINISTÈRE

Le secrétaire de séance,
Serge GUENNEGUES